

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 11 novembre 2021

Question écrite

Motion 2408 votée le 31 janvier 2019, où en est-on ?

Le 31 janvier 2019, a été votée par le Grand Conseil la motion 2408 « pour que les supports, mâts et autres équipements techniques de service public soient intégrés aux milieux récepteurs des espaces publics ».

A ce jour, soit à bientôt trois années de son vote par le Grand Conseil¹, force est de constater qu'aucune réponse n'a été donnée par le Conseil d'Etat, alors même que la LRGC prévoit un délai de 6 mois (LRGC, B 1 01, art. 148, al. 1).

Genève s'engage dans de nombreux grands projets d'aménagement, il semble alors encore plus urgent que « ce concept » et les modifications légales y relatives puissent être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Certains changements constatés semblent heureux, toutefois il est grand temps que ceux-ci puissent être formalisés, notamment au niveau de la coordination entre les acteurs de l'aménagement, et que l'intégration des différents supports et équipements techniques soit assurée.

A noter que l'accrochage des lignes aériennes des transports publics, mais aussi de l'éclairage public, aux façades doit absolument être maximisé. Pour ce faire, le cadre légal se doit toujours être adapté en conséquence.

Ma seule question alors au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance pour sa prochaine réponse, est : ***Quand entend-il enfin déposer auprès du Grand Conseil son rapport y relatif ?***

¹ <http://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02408.pdf>